

La démocratie haïtienne à l'épreuve des choix publics incompatibles : dynamiques d'exclusion des masses rurales

Haitian Democracy and Incompatible Public Choices: Dynamics of Exclusion of the Rural Masses

Democracia haitiana y elecciones públicas incompatibles: dinámicas de exclusión de las masas rurales

Christophe PROVIDENCE¹

¹Chercheur au CRS-IUS, Port-au-Prince, Haïti — ORCID : 0000-0002-7602-2797

Auteur correspondant : christophe.providence@ius.education

Résumé

Cet article analyse les paradoxes de la démocratie haïtienne à partir d'un fait central : l'égalité politique proclamée coexiste avec des mécanismes d'exclusion durable qui touchent de manière disproportionnée les populations rurales. En mobilisant la théorie de l'incompatibilité des choix publics, l'étude montre que l'État, pris entre rareté budgétaire, dépendances externes, contraintes institutionnelles et logiques élitaires, arbitre de façon récurrente au détriment des espaces ruraux. L'exclusion apparaît comme un effet systémique de la centralisation, de la faiblesse des infrastructures civiques, des barrières d'identification administrative, de la médiation linguistique et informationnelle, et de pratiques électorales clientélares. L'article discute les conséquences de cette citoyenneté inachevée sur la légitimité des institutions, la représentation, la cohésion territoriale et la souveraineté politique, puis propose un agenda de réformes capacitanes combinant décentralisation effective, proximité administrative, dispositifs participatifs locaux et redevabilité territorialisée. L'argumentation s'appuie sur une triangulation de sources normatives, de rapports institutionnels et de travaux académiques, complétée par une lecture analytique de séquences électorales et d'expériences de gouvernance locale.

Mots-clés : *choix publics ; démocratie haïtienne ; exclusion rurale ; décentralisation ; justice territoriale*

Summary

This article analyzes the paradoxes of Haitian democracy based on a central fact: the proclaimed political equality coexists with mechanisms of long-term exclusion that disproportionately affect rural populations. By mobilizing the theory of the incompatibility of public choices, the study shows that the State, caught between budgetary scarcity, external dependencies, institutional constraints and elite logics, repeatedly arbitrates to the detriment of rural areas. Exclusion appears to be a systemic effect of centralization, weak civic infrastructure, administrative identification barriers, linguistic and informational mediation, and clientelistic electoral practices. The article discusses the consequences of this incomplete citizenship on the legitimacy of institutions, representation, territorial cohesion and political sovereignty, and then proposes an agenda of enabling reforms combining effective decentralization, administrative proximity, local participatory mechanisms and territorialized accountability. The argumentation is based on a triangulation of normative sources, institutional reports and academic work, complemented by an analytical reading of electoral sequences and experiences of local governance.

Keywords: public choices; Haitian democracy; rural exclusion; decentralization; territorial justice

Resumen

Este artículo analiza las paradojas de la democracia haitiana basándose en un hecho central: la igualdad política proclamada coexiste con mecanismos de exclusión a largo plazo que afectan desproporcionadamente a las poblaciones rurales. Al movilizar la teoría de la incompatibilidad de las decisiones públicas, el estudio muestra que el Estado, atrapado entre la escasez presupuestaria, dependencias externas, limitaciones institucionales y lógicas de élite, arbitra repetidamente en detrimento de las zonas rurales. La exclusión parece ser un efecto sistémico de la centralización, la débil infraestructura cívica, las barreras administrativas de identificación, la mediación lingüística e informativa, y las prácticas electorales clientelistas. El artículo analiza las consecuencias de esta ciudadanía incompleta sobre la legitimidad de las instituciones, la representación, la cohesión territorial y la soberanía política, y luego propone una agenda de reformas habilitadoras que combinen una descentralización efectiva, la proximidad administrativa, los mecanismos participativos locales y la rendición de cuentas territorializada. La argumentación se basa en una triangulación de fuentes normativas, informes institucionales y trabajos académicos, complementada por una lectura analítica de secuencias electorales y experiencias de gobernanza local.

Palabras clave: elecciones públicas; democracia haitiana; exclusión rural; descentralización; justicia territorial;

Introduction

La démocratie haïtienne est souvent présentée comme un horizon normatif autant que comme un terrain de tensions. La Constitution de 1987 a institué des droits politiques fondamentaux, consacré la souveraineté populaire et affiché une ambition de participation élargie (FIDA, 2019; RNDDH, 2020). Pourtant, l'expérience politique récente rappelle une disjonction persistante entre démocratie formelle et démocratie effective (Providence, 2022). Cette disjonction n'est pas réductible à une simple faiblesse de la participation électorale. Elle renvoie à des inégalités structurelles d'accès aux institutions, à l'information et aux ressources publiques, inégalités qui prennent une forme territoriale nette : la ruralité demeure un espace de citoyenneté partielle, intermittente et fortement médiatisée (Code électoral haïtien, 2015).

Dans de nombreux pays, l'analyse de la participation se limite à une mesure comportementale, centrée sur le vote (Luhmann, 1995; Nussbaum, 2011). Une telle lecture est insuffisante pour le cas haïtien, car elle ignore les coûts sociaux et institutionnels qui conditionnent la participation. Voter, s'identifier, s'inscrire, se déplacer jusqu'à un bureau de vote, accéder à une information compréhensible, prendre la parole dans une assemblée locale, réclamer un service public, autant d'actes qui supposent des capacités minimales au sens de Sen et Nussbaum : une possibilité concrète d'exercer ses droits (Banque Mondiale, 2021; Bourdieu & Passeron, 1970). Or, pour une part importante des ménages ruraux, ces capacités sont fragilisées par l'enclavement, la précarité, la faible densité de services publics, l'insécurité, et l'instabilité administrative.

Ces contraintes ne produisent pas seulement des abstentions ; elles reconfigurent la nature même de la relation politique. Là où la citoyenneté est coûteuse, l'accès au politique tend à se faire par intermédiaires : notables locaux, réseaux partisans, acteurs économiques, organisations confessionnelles ou structures d'aide (Providence, 2015). La participation se transforme alors en une forme de dépendance, où l'expression des préférences collectives est filtrée, parfois capturée, par des mécanismes clientélares. Cette dynamique nourrit un sentiment d'abandon, mais aussi une rationalité pratique : lorsque les biens publics sont rares, l'échange politique ponctuel peut apparaître comme le seul canal efficace d'accès à des ressources immédiates.

Pour comprendre cette tension, l'article mobilise la théorie de l'incompatibilité des choix publics (Providence, 2022). Cette approche considère que les choix de l'État et des élites politiques résultent d'arbitrages sous contraintes : contraintes budgétaires, institutionnelles, externes et politiques. Dans un tel environnement, l'État ne peut poursuivre simultanément des objectifs multiples sans produire des exclusions. La décentralisation proclamée peut coexister avec une centralisation budgétaire ; la participation citoyenne peut être affichée tout en étant limitée par des procédures et des infrastructures inaccessibles ; l'équité peut être proclamée tout en se traduisant par une allocation territoriale inégalitaire.

À partir de cette grille, l'article poursuit trois objectifs. Le premier est de préciser la valeur explicative de l'incompatibilité des choix publics pour analyser une démocratie marquée par des inégalités territoriales. Le second est de reconstituer, de manière raisonnée, les mécanismes qui produisent l'exclusion rurale : centralisation politico-administrative, déficits d'infrastructures civiques, barrières d'identification, médiation linguistique et informationnelle,

clientélisme électoral, faiblesse des collectivités territoriales. Le troisième est de proposer un agenda de transformation, non pas sous la forme d'un programme maximaliste, mais d'un ensemble cohérent de réformes capacitanes et évaluables.

Sur le plan méthodologique, l'analyse s'appuie sur un corpus de sources secondaires incluant textes normatifs et juridiques, rapports d'organisations nationales et internationales, littérature académique, ainsi que sur une lecture comparée de séquences électorales et de trajectoires de gouvernance locale. L'ambition n'est pas de substituer un discours technocratique à un débat politique, elle est de fournir un diagnostic institutionnel qui éclaire les conditions concrètes d'une démocratie inclusive en Haïti.

1. Cadre conceptuel : l'incompatibilité des choix publics et la démocratie inégale

La théorie de l'incompatibilité des choix publics (Providence, 2022) propose de lire l'action publique comme une suite d'arbitrages dans un espace de contraintes. Ces contraintes ne sont pas uniquement financières. Elles renvoient à la capacité administrative, à la stabilité des règles, à la qualité des infrastructures, à l'état de sécurité, à la structure des coalitions politiques et aux dépendances externes liées à l'aide internationale (Simon, 1947; Providence, 2015). Dans un contexte de fragilité étatique, les institutions sont rarement en mesure de satisfaire simultanément des objectifs pluriels : participation et efficacité, centralisation et proximité, stabilité macro-institutionnelle et redistribution territoriale, transparence et contrôle politique.

Dans cette perspective, l'incompatibilité ne renvoie pas à une simple incohérence ou à une erreur de conception. Elle décrit une tension structurelle entre des objectifs normatifs proclamés et des mécanismes d'allocation réels (Providence, 2022). Lorsque les ressources et les capacités sont rares, les décisions publiques tendent à favoriser les espaces et les groupes qui réduisent les coûts de transaction, maximisent la visibilité politique et consolident les coalitions au pouvoir. Les territoires enclavés et les groupes faiblement organisés sont, à l'inverse, davantage exposés à des arbitrages défavorables. Ainsi, la ruralité peut être exclue non seulement par des décisions explicitement discriminatoires, mais aussi par des routines administratives et des priorités de gestion de crise.

Ce cadre peut être mis en dialogue avec plusieurs traditions théoriques. La justice comme équité (Rawls, 1971) rappelle que des institutions légitimes devraient être conçues de manière à améliorer en priorité la situation des plus défavorisés. Appliquée au cas haïtien, cette exigence invite à considérer la ruralité non comme une périphérie mais comme un test de justice institutionnelle. L'approche des capacités (Sen, 1999; Nussbaum, 2011) complète cette lecture : la participation politique ne se réduit pas à un droit formel, elle suppose un ensemble d'opportunités effectives, notamment l'accès à l'éducation, à l'information, à la mobilité et à la sécurité.

La démocratie participative (Pfeffer & Salancik, 1978; Pateman, 1970) insiste sur le fait que la participation ne peut être cantonnée au moment électoral. Elle suppose des espaces réguliers de délibération et de co-décision, où les citoyens apprennent la politique en la pratiquant. Or, en

Haïti, la faiblesse des institutions locales et l'irrégularité des services publics réduisent ces espaces, renforçant une démocratie de délégation, souvent capturée par des élites. La théorie des élites (Pareto, 1916; Mosca, 1939) éclaire l'endogénéité de cette capture : les institutions électorales peuvent être utilisées comme instruments de légitimation, sans redistribution substantielle du pouvoir.

Les approches critiques de la dépendance (Dos Santos, 1970) permettent d'intégrer une dimension externe : la définition des priorités publiques est souvent influencée par des agendas de stabilisation et de réforme institutionnelle portés par des bailleurs. Sans nier l'importance de ces agendas, l'analyse souligne leur effet possible sur la hiérarchie des investissements : lorsque l'État privilégie des objectifs macro-institutionnels, les infrastructures de proximité indispensables à la capacité démocratique rurale peuvent être reléguées au second plan. Enfin, la rationalité limitée (Simon, 1947) rappelle que, dans un environnement d'incertitude, les décideurs produisent des solutions « satisfaisantes » plutôt qu'optimales. Dans un État fragile, cette rationalité limitée se combine à la capture, ce qui renforce les arbitrages défavorables à des populations peu visibles politiquement.

En articulant ces perspectives, la théorie de l'incompatibilité des choix publics permet de conceptualiser la démocratie haïtienne comme un régime d'inclusion normative et d'exclusion opérationnelle. Les institutions peuvent proclamer l'universalité de la citoyenneté tout en organisant, par leur fonctionnement ordinaire, un tri social et territorial des participants. Cette lecture évite l'écueil moraliste qui réduirait l'exclusion à une « mauvaise volonté », et l'écueil techniciste qui la réduirait à un déficit de logistique. Elle met l'accent sur les incitations et les structures qui rendent l'exclusion durable.

Dans ce cadre, l'exclusion rurale n'apparaît pas comme un résidu. Elle fonctionne comme un mode de régulation politique. Une citoyenneté rurale pleinement effective exigerait des investissements coûteux et une redistribution de l'attention publique ; elle réduirait aussi l'efficacité de pratiques clientélares fondées sur la rareté. L'incompatibilité des choix publics aide ainsi à penser l'exclusion comme un produit de l'économie politique de la démocratie, et non comme une simple anomalie.

2. Démarche méthodologique et matériaux

L'article adopte une démarche qualitative et analytique fondée sur la triangulation de trois ensembles de matériaux. Le premier rassemble les textes normatifs et institutionnels qui encadrent l'ordre démocratique : Constitution (République d'Haïti, 1987), dispositions relatives à l'organisation territoriale (Providence, 2022), cadres électoraux (Code électoral haïtien, 2015), documents administratifs portant sur l'identification civique et la gestion des scrutins (RNDDH, 2020). Le second réunit des rapports et études produits par des organisations nationales, des institutions internationales et des observatoires civiques, portant sur la participation, l'accès aux services publics, les conditions électorales et les inégalités territoriales (Groupe Banque Mondiale, 2024; FIDA, 2019; Banque Mondiale, 2021). Le troisième ensemble regroupe la littérature académique sur la démocratie en contexte de fragilité, la

participation politique, la décentralisation, le clientélisme et la justice territoriale (Felson & Cohen, 1979; Pateman, 1970; Sen, 1999; Providence, 2022).

La stratégie d'analyse vise à reconstituer des mécanismes causaux plausibles reliant des contraintes structurelles à des effets politiques. Plutôt que d'isoler un facteur unique, la démarche identifie une chaîne d'exclusion combinant dimensions matérielles (routes, connectivité, sécurité), administratives (documents, procédures), informationnelles (langues, canaux de diffusion), et politiques (incitations partisans, capture, clientélisme). L'analyse s'inscrit ainsi dans une approche de diagnostic institutionnel : il s'agit de comprendre comment des dispositifs ordinaires produisent des résultats non intentionnels ou intentionnels, mais réguliers.

Cette posture implique des choix. Les données quantitatives exhaustives sur l'accès rural aux bureaux de vote, la couverture de l'identification civique ou l'allocation budgétaire territorialisée sont souvent fragmentaires et disputées. Pour limiter ce biais, l'article privilégie la robustesse qualitative : convergence des sources, cohérence avec des régularités observées, compatibilité avec des cadres théoriques établis. Les limites sont donc reconnues : l'étude ne prétend pas mesurer précisément l'ampleur statistique de chaque mécanisme, mais rendre intelligible leur articulation.

Enfin, le texte se situe dans une perspective de recherche appliquée. L'objectif n'est pas seulement de produire une critique ; il est de transformer le diagnostic en un agenda de réforme réaliste et évalué. Dans un contexte d'incertitude, une réforme robuste est une réforme capable d'apprendre : elle doit être testée, ajustée, et portée par des coalitions d'acteurs. Les propositions formulées plus loin s'inscrivent dans cette logique.

Sur le plan opératoire, l'étude propose une lecture en trois niveaux. Le niveau macro renvoie à la configuration de l'État : structure des ressources publiques, dépendance aux financements externes, stabilité du cadre légal et capacité de coordination. Le niveau méso concerne les dispositifs institutionnels : organisation électorale, identification civique, administration territoriale, fonctionnement des collectivités, chaînes de décision et de financement. Le niveau micro porte sur les pratiques sociales et politiques : coûts de participation, médiations locales, stratégies des partis, rapports de domination et formes de politisation rurale. Cette stratification permet d'éviter une explication unidimensionnelle, en montrant comment des contraintes macro se traduisent par des dispositifs méso qui, à leur tour, configurent des comportements micro.

Dans cette optique, l'incompatibilité des choix publics est utilisée comme hypothèse directrice : lorsque les institutions déclarent des objectifs d'inclusion mais maintiennent des règles et des allocations qui favorisent la centralité urbaine, l'exclusion rurale devient un résultat prévisible. L'analyse examine donc la cohérence entre discours et dispositifs. Elle porte attention aux mécanismes de translation, c'est-à-dire aux moments où une intention normative se transforme en procédure administrative, puis en contrainte sociale. Par exemple, la promesse d'égalité électorale se traduit en carte d'identification, en inscription, en localisation d'un bureau de vote, en sécurisation du site, en communication préalable. À chaque étape, une défaillance ou une asymétrie peut exclure.

Enfin, la posture de recherche assume une dimension normative explicitée : l'inclusion démocratique est considérée comme un bien public, au sens où elle bénéficie à l'ensemble de la société en renforçant la stabilité et la capacité de coordination collective. Cette normativité n'est pas un biais, dès lors qu'elle est explicitée et encadrée par une rigueur d'argumentation : cohérence logique, appui sur des sources, exposition des limites et des alternatives.

3. Les mécanismes d'exclusion rurale : une chaîne institutionnelle et politique

L'exclusion des masses rurales ne procède pas d'un mécanisme unique ; elle résulte d'une chaîne où chaque maillon, pris isolément, peut paraître contingent, mais dont la combinaison produit un effet structurel (Banque Mondiale, 2021). Le premier maillon concerne la centralisation politico-administrative. Malgré les principes de décentralisation, l'essentiel des décisions, des ressources et des services demeure concentré dans la capitale et dans quelques pôles urbains. Cette concentration engendre une distance physique, mais aussi une distance institutionnelle : les priorités rurales peinent à se transformer en demandes administrativement recevables, puis en programmes financés. Dans la pratique, la centralisation crée un régime de dépendance des collectivités locales envers l'État central, et limite la capacité des communautés rurales à peser sur l'action publique.

Le second maillon tient aux infrastructures civiques et électorales (Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, 2022; FIDA, 2019). L'exercice effectif du droit de vote suppose des conditions matérielles minimales : bureaux de vote accessibles, routes praticables, sécurité le jour du scrutin, information disponible et compréhensible. Dans de nombreuses localités rurales, l'accessibilité est entravée par l'enclavement, la faible densité de services, la dégradation des voies, et parfois la peur liée à l'insécurité. La conséquence est une sélection silencieuse : les citoyens disposant de temps, de ressources et de réseaux peuvent participer ; les autres se trouvent de facto éloignés du processus.

Le troisième maillon concerne les barrières administratives liées à l'identification civique et à l'inscription (Groupe Banque Mondiale, 2024). La citoyenneté moderne repose sur une documentation standardisée. Lorsque l'accès à cette documentation est irrégulier, coûteux ou socialement discriminant, la citoyenneté devient conditionnelle. En milieu rural, les démarches d'obtention ou de renouvellement de documents peuvent exiger des déplacements, des frais, des délais, et une disponibilité incompatible avec les contraintes de subsistance. La bureaucratie produit alors un effet politique : elle limite la constitution du corps électoral et affaiblit la capacité des citoyens à faire valoir des droits.

Le quatrième maillon relève de l'accès à l'information et de la médiation linguistique (Pierre, 2014). Les dispositifs démocratiques supposent une circulation d'informations sur les programmes, les procédures, les droits et les mécanismes de contestation. Or, lorsque l'information publique est diffusée dans des registres éloignés du quotidien rural, elle renforce la position de ceux qui contrôlent la médiation : notables, acteurs partisans, réseaux clientélistes. La langue de l'administration et des programmes politiques, le plus souvent, crée une asymétrie : elle transforme l'information en ressource rare et renforce la dépendance à

l'interprétation. La citoyenneté devient alors une compétence socialement distribuée, et non un attribut universel.

Le cinquième maillon concerne les pratiques électorales et la logique clientélaire (Commission interaméricaine des droits de l'homme, 2022). Dans un environnement de rareté, la relation politique tend à s'organiser comme un échange. Le vote peut être mobilisé en contrepartie d'une aide ponctuelle, d'un service, d'une promesse ou d'une protection. Cette dynamique ne doit pas être analysée uniquement comme une déviance ; elle correspond à une rationalité de survie, lorsque les biens publics sont incertains. Toutefois, elle déplace la participation du registre des droits vers celui de la dépendance, et réduit l'autonomie politique. Elle affaiblit aussi la possibilité de sanctions démocratiques, car la loyauté se négocie au coup par coup.

Le sixième maillon concerne la faiblesse des collectivités territoriales (Providence, 2015). Une démocratie inclusive suppose des institutions locales capables d'organiser la participation, d'agréger des préférences, de planifier et de gérer des ressources. Or les communes et sections communales font face à une double contrainte : budgets limités et faible soutien technique. Cette faiblesse réduit la capacité des territoires à transformer des priorités locales en politiques. Elle entretient également une représentation politique limitée, car les élus locaux disposent de marges d'action faibles et deviennent des relais dépendants plutôt que des gouvernants de proximité.

À ces mécanismes s'ajoutent des facteurs transversaux : crises politiques récurrentes, catastrophes naturelles, chocs économiques, et dynamiques d'insécurité. Ces chocs accroissent le coût de la participation et renforcent les comportements défensifs des institutions, qui privilégient la gestion de l'urgence. Or l'urgence n'est pas neutre territorialement : elle favorise les espaces où l'État est déjà présent et où les coûts logistiques sont faibles. La ruralité, déjà périphérique, devient alors l'espace où l'État arrive tard, de manière intermittente, souvent par projets plutôt que par services réguliers.

Pris ensemble, ces mécanismes décrivent une démocratie à deux vitesses. Les citoyens proches des services, des médias et des centres de décision disposent de capacités politiques accrues. Les citoyens ruraux, eux, sont exposés à une citoyenneté contrariée : participation coûteuse, intermittente, médiatisée. La théorie de l'incompatibilité des choix publics permet d'interpréter cette situation comme le résultat d'arbitrages structurels : l'État et les coalitions dominantes privilégient des choix minimisant les coûts immédiats et maximisant la visibilité, au prix d'une exclusion durable des périphéries.

La centralisation politico-administrative se manifeste également dans la distribution des services de l'État. Les guichets administratifs, les unités de police, les infrastructures de justice, les services d'état civil et les centres de formation sont largement concentrés. Cette géographie institutionnelle crée une inégalité de fait entre citoyens : ceux qui résident près des services peuvent plus facilement faire valoir leurs droits, contester une décision, obtenir un document ou solliciter un appui. La ruralité subit une double pénalité, matérielle et temporelle, qui se traduit par une moindre capacité à suivre le rythme des procédures publiques. Dans un système où les délais, les formulaires et les déplacements deviennent des conditions de citoyenneté, l'égalité est rapidement contredite.

Le déficit d'infrastructures civiques ne concerne pas seulement les routes. Il concerne aussi les infrastructures sociales qui rendent possible la délibération publique : espaces communautaires, lieux d'assemblée, réseaux d'information, connectivité. L'isolement informationnel est un facteur d'exclusion souvent sous-estimé. Dans les zones rurales, l'accès à l'information politique dépend davantage de la radio communautaire, de la sociabilité locale, des églises, des marchés et des réseaux familiaux. Lorsque l'État et les partis ne structurent pas une communication adaptée à ces canaux, l'information est capturée par des intermédiaires et perd sa dimension de bien public.

L'exclusion administrative liée à l'identification civique produit un effet cumulatif. Sans document, l'accès au vote est limité, mais l'accès à d'autres dispositifs l'est également : programmes sociaux, services bancaires, mobilité formelle, démarches foncières. En contexte rural, la fragilité documentaire renforce la précarité et la dépendance, ce qui réduit encore la capacité à revendiquer une inclusion politique. La citoyenneté devient ainsi un processus, non un état. La rupture du processus documentaire peut durablement exclure des individus et des communautés.

Les barrières éducatives et linguistiques jouent un rôle central. Une part importante des populations rurales a été exposée à des trajectoires scolaires discontinues, dans un système éducatif inégal. Cette situation limite l'accès aux contenus administratifs et politiques lorsqu'ils ne sont pas traduits et simplifiés. Elle renforce la domination symbolique des élites urbaines, qui maîtrisent mieux les codes de l'institution. L'exclusion démocratique se produit alors par un mécanisme de reconnaissance différentielle : certains citoyens sont perçus comme légitimes à parler et à décider, d'autres comme destinataires d'aide ou comme masse électorale mobilisable.

Le genre constitue un multiplicateur d'exclusion. Les femmes rurales subissent souvent une double contrainte : charge domestique et productive élevée, moindre mobilité, exposition à des violences, et accès restreint à l'éducation et aux ressources. Les coûts de participation sont donc plus élevés pour elles, tandis que les dispositifs politiques sont rarement conçus pour réduire ces coûts. L'exclusion des femmes rurales n'est pas seulement une injustice de genre ; elle prive la démocratie d'une part importante des capacités de leadership local, de gestion communautaire et de médiation sociale.

La logique clientélaire doit aussi être recontextualisée. Dans une économie de rareté, l'échange politique est un mécanisme de sécurisation. Mais il produit un effet de court-termisme : l'action publique est évaluée sur la base de transferts ponctuels, et non de biens publics durables. La politique devient une compétition de distribution à court terme, ce qui réduit la probabilité d'investissements structurants dans l'agriculture, l'irrigation, l'éducation rurale ou les infrastructures. La ruralité est alors maintenue dans une dépendance qui justifie, en retour, la mobilisation clientélaire. L'incompatibilité des choix publics se lit ici comme une incompatibilité entre rationalité politique de court terme et rationalité de développement.

La faiblesse des collectivités territoriales s'explique aussi par des mécanismes fiscaux. Lorsque les communes disposent de peu de ressources propres, et que les transferts centraux sont irréguliers, l'autonomie locale reste fictive. La planification territoriale devient une activité

formelle, sans capacité de financement. Cette situation affecte la démocratie locale : les élus ne peuvent répondre aux attentes, ce qui alimente la défiance ; la participation décline, ce qui réduit la pression pour des réformes ; et la centralisation se justifie par l'argument de l'inefficacité locale. Rompre ce cercle exige d'articuler réforme démocratique et réforme des finances locales.

Enfin, les dynamiques de migration interne et internationale reconfigurent le rapport rural à la démocratie. Les jeunes quittent souvent les territoires ruraux faute d'opportunités, ce qui affaiblit la capacité d'organisation locale. La diaspora, en revanche, peut constituer une ressource financière et politique, mais ses canaux d'influence sont souvent urbains. Il en résulte une asymétrie : les ressources circulent, mais la représentation rurale ne s'en trouve pas nécessairement renforcée. Une démocratie inclusive doit donc penser la ruralité non comme une identité fixe, mais comme un espace traversé par des mobilités, des réseaux et des transferts.

4. Implications sociopolitiques : légitimité, représentation et fragmentation

Les conséquences de l'exclusion rurale dépassent la question de l'accès au vote. Elles affectent la légitimité des institutions, la qualité de la représentation et la cohésion territoriale. Une première implication concerne la crise de légitimité. La légitimité démocratique repose sur l'idée que les décisions publiques procèdent d'un peuple constitué, c'est-à-dire d'un corps politique capable d'exprimer ses préférences. Lorsque des segments importants de la population sont durablement sous-représentés, le consentement devient fragile. La compétition politique s'organise alors autour de minorités actives, et l'autorité des élus se trouve contestée, ce qui peut alimenter une instabilité institutionnelle.

Une deuxième implication concerne la représentation des intérêts ruraux. Les élections produisent des incitations : les responsables publics tendent à répondre aux groupes qui votent, qui financent et qui influencent. La sous-participation rurale se traduit par une sous-inscription des enjeux ruraux dans les agendas politiques. La représentation devient urbaine par structure d'incitations. Les politiques de services publics, d'infrastructures, d'agriculture ou de gestion foncière demeurent secondaires, ou sont abordées sous l'angle de projets ponctuels plutôt que comme des politiques durables.

Une troisième implication concerne la fragmentation sociale. L'exclusion politique renforce l'exclusion économique et réciproquement. Ce cercle vicieux nourrit des migrations internes, la déstructuration d'économies rurales et l'accroissement des inégalités territoriales. La fracture centre-périphérie devient un ressort de tensions matérielles, mais aussi symboliques : sentiment d'abandon, perception d'injustice, stigmatisation des paysans, et affaiblissement de l'idée d'un destin collectif.

Une quatrième implication concerne la reproduction de la fragilité étatique. Un État dont la base citoyenne est partielle peine à mobiliser des ressources fiscales, à produire des biens publics et à organiser la coopération sociale. La sous-intégration rurale réduit la capacité de l'État à gouverner l'ensemble du territoire et laisse place à des régulations parallèles, qu'elles soient communautaires, informelles ou coercitives. La fragilité de l'État n'est donc pas seulement une cause de l'exclusion ; elle en est aussi une conséquence.

Une cinquième implication touche à la souveraineté et à la dépendance externe. Lorsque les institutions nationales perdent en légitimité et en capacité, l'intervention de partenaires extérieurs apparaît comme une solution de stabilisation. Toutefois, ces interventions privilégient souvent des objectifs macro-institutionnels et des dispositifs standardisés. Les retombées rurales, indirectes, peuvent s'avérer limitées, ce qui renforce le sentiment d'injustice territoriale et reproduit l'incompatibilité entre inclusion proclamée et exclusion vécue.

Ces implications convergent vers un diagnostic : l'exclusion rurale représente un coût collectif. Une démocratie inégale réduit la capacité à produire des compromis stables, à organiser l'investissement et à construire un projet national. L'enjeu n'est donc pas uniquement moral. Il est aussi institutionnel : une inclusion rurale effective constitue une condition de stabilité et de développement.

Au-delà de la légitimité et de la représentation, l'exclusion rurale fragilise le contrat social. Un contrat social minimal suppose que les citoyens perçoivent un retour, même imparfait, sous forme de biens publics. Lorsque les territoires ruraux voient peu de services, l'impôt et la loi apparaissent comme des contraintes sans contrepartie. Cela encourage des formes d'évitement, de recours à l'informel ou de retrait civique. La démocratie perd alors sa dimension de coopération, et devient un dispositif de sélection de dirigeants sans capacité d'intégration.

L'exclusion a aussi des effets sur la production de politiques publiques. Les politiques sont souvent conçues à partir de diagnostics urbains, puis appliquées de manière uniforme. Or les réalités rurales exigent des ajustements : saisonnalité de l'activité, dispersion de l'habitat, contraintes foncières, vulnérabilités environnementales. Lorsque ces ajustements ne sont pas intégrés, les politiques échouent ou produisent des effets inattendus. L'échec nourrit la défiance envers l'État, ce qui réduit encore la participation. Ici, l'exclusion politique se traduit en inefficacité administrative, puis en crise de confiance.

Enfin, la marginalisation rurale peut contribuer à la violence politique et à l'instabilité, non pas par une causalité mécanique, mais par une accumulation de frustrations et d'injustices perçues. Lorsque les canaux démocratiques sont inaccessibles ou peu crédibles, des formes de contestation non institutionnelles peuvent émerger. La fragilité démocratique et la fragilité sécuritaire se renforcent alors, ce qui augmente encore les coûts de participation et accentue l'exclusion. Une inclusion rurale effective constitue donc aussi une politique de prévention des crises.

5. Transformer les incompatibilités en leviers d'inclusion : principes de réforme

Réformer une démocratie sous contraintes suppose de distinguer les réformes symboliques des réformes capacitanes. Les premières modifient les textes ou les discours sans transformer les conditions effectives de participation. Les secondes augmentent les capacités politiques et reconfigurent les incitations. Dans la logique de l'incompatibilité des choix publics, l'objectif est de réduire l'écart entre objectifs proclamés et moyens réels en transformant la structure des choix.

Le premier principe de réforme est celui de la capacité démocratique. La participation rurale dépend d'un faisceau de conditions : identification civique, information, mobilité, sécurité et temps. Une politique démocratique rurale doit donc être aussi une politique d'infrastructures et de services de proximité. Des dispositifs mobiles d'identification et de services administratifs, des centres communautaires polyvalents, une amélioration ciblée de la connectivité et des routes de desserte, constituent des investissements démocratiques au même titre que des réformes électorales.

Le second principe est celui de la proximité institutionnelle. Une démocratie inclusive ne peut dépendre exclusivement d'institutions centrales. Elle doit s'appuyer sur des structures locales dotées d'autonomie réelle, définie par des compétences claires, des transferts budgétaires prévisibles et des mécanismes de contrôle adaptés. La décentralisation, dans cette perspective, n'est pas un slogan. Elle est un instrument de réduction de la distance politique et de production de politiques mieux ajustées aux besoins.

Le troisième principe est celui de la redevabilité. Dans un environnement marqué par la rareté et la capture, l'allocation des ressources publiques doit être rendue plus transparente et plus contrôlable. La publication systématique des budgets locaux, la mise en place d'audits citoyens, la territorialisation d'indicateurs de performance des services publics et la création de dispositifs de plainte accessibles peuvent renforcer la confiance et limiter la conversion de l'action publique en rente politique.

À partir de ces principes, plusieurs leviers se dessinent. Un premier levier consiste à territorialiser l'organisation électorale et l'identification civique, en rapprochant les services des citoyens par des unités mobiles, des guichets de proximité et des partenariats avec des organisations communautaires. Un second levier vise à développer des dispositifs de participation continue, tels que consultations locales régulières, mécanismes de priorisation communautaire et budgets participatifs à petite échelle. La finalité est de déplacer la démocratie d'une logique strictement électorale vers une logique d'apprentissage et de co-décision.

Un troisième levier concerne l'éducation civique et la médiation linguistique. L'inclusion rurale exige des contenus en créole, des supports visuels adaptés, et des canaux de diffusion qui tiennent compte des pratiques médiatiques rurales, notamment la radio communautaire. L'enjeu n'est pas seulement informationnel ; il est politique. Une information accessible réduit la dépendance aux intermédiaires et renforce l'autonomie citoyenne.

Un quatrième levier consiste à réduire la vulnérabilité au clientélisme par des politiques sociales et économiques ciblées. Tant que l'accès aux biens publics reste incertain, l'échange politique ponctuel conservera une rationalité. Une politique de services publics ruraux réguliers, combinée à des dispositifs de soutien à l'économie agricole et aux coopérations locales, peut diminuer la rentabilité politique de la rareté. L'objectif n'est pas de moraliser le vote, mais de rendre moins nécessaire la dépendance.

Ces réformes ne suppriment pas l'incompatibilité ; elles la déplacent. Elles obligent l'État et les élites à arbitrer différemment : investir dans la capacité démocratique plutôt que dans la gestion ponctuelle des crises, redistribuer la proximité institutionnelle plutôt que concentrer la

décision, accepter une redevabilité accrue plutôt que maintenir l'opacité. En ce sens, la réforme est un changement d'équilibre.

Un volet essentiel des réformes concerne la réforme électorale entendue au sens large, c'est-à-dire comme réforme des conditions de participation. La question des bureaux de vote, de leur distribution et de leur sécurisation doit être traitée comme une politique d'accès. De même, la gestion des listes électorales et l'identification civique doivent être stabilisées par des procédures prévisibles, des calendriers publics et des dispositifs de proximité. La modernisation technologique peut aider, mais elle ne peut remplacer les infrastructures : sans électricité, sans connectivité et sans confiance, l'innovation peut créer de nouvelles exclusions. L'enjeu est donc de concevoir des dispositifs hybrides, combinant proximité physique et outils numériques simples.

Un second volet porte sur la démocratie locale. La création d'espaces de délibération réguliers, articulés à des décisions budgétaires modestes mais réelles, peut renforcer la participation. Les budgets participatifs, par exemple, ne doivent pas être importés comme modèles ; ils doivent être adaptés. Dans un contexte rural, la participation peut s'organiser autour de priorités concrètes : eau, chemins, écoles, marchés, santé. Lorsque les décisions locales produisent des résultats visibles, elles créent un apprentissage civique et renforcent la confiance.

Un troisième volet concerne la professionnalisation de l'administration territoriale. Les collectivités ont besoin de compétences en gestion financière, en planification, en passation de marchés, en suivi-évaluation. Les universités, les centres de recherche et les organisations professionnelles peuvent jouer un rôle de renforcement de capacités. L'objectif n'est pas de techniciser la démocratie, mais de rendre possible une action publique locale qui réduise la dépendance au centre.

Un quatrième volet concerne la transparence territorialisée. La publication de données simples sur les transferts budgétaires, les projets financés, l'état des services et les calendriers administratifs peut réduire l'opacité. Des dispositifs d'open data adaptés, même rudimentaires, peuvent contribuer à la redevabilité. Dans un contexte où l'information est rare, la transparence est un instrument de rééquilibrage des rapports de pouvoir.

Enfin, l'agenda de réforme doit intégrer une dimension de justice territoriale. Cela implique de reconnaître explicitement les inégalités d'accès et de corriger l'allocation des investissements. Dans la logique rawlsienne, la priorité devrait être donnée aux territoires les plus défavorisés. Dans la logique des capacités, la priorité devrait être donnée aux investissements qui augmentent la capacité à participer : routes, identification, information, sécurité de proximité, services de base. Cette priorisation est une décision politique. Elle demande une coalition et une narration : la ruralité ne doit plus être pensée comme un coût, mais comme une condition de la stabilité nationale.

6. Stratégie de mise en œuvre : séquençage, acteurs et évaluation

Une réforme démocratique inclusive ne peut être envisagée comme une transformation instantanée. Elle exige un séquençage, des projets pilotes, des mécanismes d'apprentissage et

une coalition d'acteurs capable de soutenir l'effort dans la durée. La stratégie proposée repose sur quatre axes complémentaires.

Le premier axe consiste à lancer des pilotes territoriaux d'inclusion démocratique dans un nombre limité de communes rurales, sélectionnées selon des critères de diversité géographique et de faisabilité. Ces pilotes combindraient un dispositif de proximité administrative pour l'identification et l'accès aux services civiques, une amélioration ciblée de l'accessibilité électorale et un mécanisme participatif local de priorisation des investissements. L'objectif est double : produire des effets visibles pour les citoyens et générer des preuves d'efficacité susceptibles d'être étendues.

Le deuxième axe vise à sécuriser un financement pluriannuel. La décentralisation échoue lorsqu'elle transfère des responsabilités sans ressources. Un fonds d'inclusion territoriale, doté de règles d'allocation transparentes, pourrait financer des infrastructures civiques (routes locales, connectivité, centres communautaires) et soutenir les capacités administratives locales. Ce fonds devrait être adossé à des mécanismes de redevabilité, afin de limiter les risques de capture et de renforcer la confiance.

Le troisième axe concerne la gouvernance multi-acteurs. Les réformes doivent associer l'État central, les collectivités territoriales, les organisations communautaires, les universités, les médias locaux et les partenaires techniques. Une instance de coordination, légère mais crédible, pourrait assurer la cohérence des interventions, la standardisation minimale des procédures et la circulation des apprentissages. L'enjeu est d'éviter la fragmentation des projets, source d'inefficacité et de dépendance.

Le quatrième axe est celui de l'évaluation. Chaque dispositif doit être accompagné d'indicateurs simples mais robustes : accessibilité des services d'identification, couverture des services civiques, distance moyenne d'accès aux bureaux de vote, participation aux consultations locales, part du budget local discutée publiquement, satisfaction citoyenne. L'objectif de ces indicateurs n'est pas seulement technocratique. Il est politique : rendre visible l'inclusion, documenter les résultats et permettre un débat public informé.

Le séquençage peut être envisagé en trois temps. Un premier temps, de stabilisation, vise à réduire les coûts immédiats de la citoyenneté rurale par des dispositifs mobiles d'identification et d'information, et par une amélioration de la logistique électorale. Un deuxième temps, de consolidation, renforce les capacités des collectivités territoriales, met en place des mécanismes participatifs et établit des transferts budgétaires plus prévisibles. Un troisième temps, de transformation, inscrit l'inclusion rurale dans des politiques publiques durables et dans des dispositifs nationaux de suivi.

Cette stratégie reconnaît les obstacles : rareté, résistances élitaires, risques de capture, instabilité politique. Elle parie toutefois sur un mécanisme de changement cumulatif : lorsque l'inclusion devient visible et mesurable, elle peut créer une demande sociale, renforcer la légitimité des institutions locales et réduire les gains politiques de l'exclusion. L'inclusion cesse alors d'être un coût sans retour ; elle devient une ressource de stabilité.

La gestion des risques est centrale. Les risques de capture locale doivent être anticipés par des mécanismes de contrôle proportionnés : comités de suivi pluralistes, règles de passation de marchés simplifiées mais transparentes, audits périodiques, sanctions crédibles. Les risques de blocage politique exigent une stratégie de coalition : associer des acteurs locaux, des organisations de la société civile, des universités et des médias afin de créer une pression publique. Les risques de dépendance externe exigent une négociation des priorités : les programmes financés par des partenaires doivent intégrer des indicateurs d'inclusion territoriale, et non se limiter à des indicateurs macro.

Un élément déterminant est la temporalité. Les citoyens évaluent souvent la démocratie à partir de résultats visibles. Or, certaines réformes produisent des effets à long terme. D'où l'intérêt des pilotes : ils permettent de produire des gains rapides (accès à un service, amélioration d'un chemin, ouverture d'un guichet) tout en construisant une trajectoire de transformation plus lente (professionnalisation, réforme fiscale locale). Le séquençage doit donc combiner court terme et long terme, afin d'éviter que l'instabilité ne détruise les investissements institutionnels.

Enfin, la stratégie doit reconnaître l'importance de la communication publique. Une réforme inclusive échoue si elle n'est pas comprise. La communication doit être bilingue ou multilingue, mobiliser les canaux ruraux et associer des leaders communautaires. Elle doit aussi être honnête : expliquer les contraintes, publier les résultats, reconnaître les limites. La transparence communicationnelle est une composante de la confiance.

7. Discussion : vers une souveraineté démocratique territorialisée

La lecture proposée invite à repenser la démocratie haïtienne à partir d'une question de souveraineté territoriale. La souveraineté démocratique ne se réduit pas à l'existence d'élections ; elle suppose la capacité d'un peuple à produire des décisions collectives, à contrôler l'allocation des ressources et à maintenir un minimum de cohésion. Or, lorsque la ruralité est exclue, la souveraineté devient partielle. Le territoire national n'est pas gouverné de manière homogène, et la citoyenneté n'est pas distribuée de façon égale.

Dans cette perspective, l'exclusion rurale est un problème de gouvernamentalité. Elle révèle une incapacité à organiser la présence régulière de l'État sous forme de services et de règles crédibles. En conséquence, la gouvernance des territoires ruraux repose sur des arrangements hybrides : autorités locales informelles, réseaux religieux, ONG, marchés, migrations. Cette hybridation n'est pas intrinsèquement négative ; elle peut produire de la résilience. Mais elle devient problématique lorsque l'État n'assume plus son rôle de garant de l'égalité citoyenne. L'hybridation se transforme alors en fragmentation, et la fragmentation en inégalité politique.

Une souveraineté démocratique territorialisée suppose donc une politique de présence publique. Cette présence n'est pas seulement policière ou administrative ; elle est aussi éducative, sanitaire, infrastructurelle et informationnelle. Elle implique de construire des institutions de proximité capables de transformer les demandes rurales en décisions. Dans cette logique, la décentralisation n'est pas une simple technique de gestion ; elle est une stratégie de souveraineté, car elle réduit la dépendance des citoyens envers des centres lointains et reconfigure la distribution du pouvoir.

Le débat contemporain sur la démocratie en Haïti met souvent l'accent sur la crise électorale. L'article suggère un déplacement : la crise électorale est une manifestation d'une crise plus profonde, celle de la capacité démocratique. Réformer les élections sans réformer l'accès à l'identification, la mobilité, l'information et les services revient à traiter les symptômes. À l'inverse, améliorer la capacité démocratique rurale peut stabiliser les élections, car elle élargit le corps politique et réduit la dépendance aux intermédiaires.

Cette approche ouvre un agenda de recherche. D'une part, une cartographie fine des coûts de participation rurale, des distances aux services civiques et des trajectoires d'identification permettrait d'objectiver les mécanismes d'exclusion. D'autre part, des études de cas sur des communes rurales ayant mis en place des dispositifs participatifs, des innovations de gouvernance ou des mécanismes de transparence pourraient éclairer les conditions d'une inclusion réussie. Enfin, une analyse des finances locales et de la fiscalité territoriale serait déterminante pour comprendre comment l'autonomie locale peut être rendue effective.

Sur le plan normatif, l'incompatibilité des choix publics ne doit pas conduire au fatalisme. Elle rappelle que la démocratie est un régime d'arbitrages ; elle invite donc à politiser les arbitrages eux-mêmes. Qui décide des priorités ? Selon quels critères ? Avec quelle transparence ? Une démocratie inclusive est une démocratie qui rend ses arbitrages discutables et révisables. La ruralité, dans ce cadre, n'est pas un groupe d'intérêt parmi d'autres ; elle est un test de justice et un pilier de la stabilité.

En somme, penser la démocratie haïtienne à partir de l'exclusion rurale conduit à la considérer comme un projet territorial. L'enjeu est de réconcilier l'universalité proclamée de la citoyenneté avec la diversité des conditions de vie. Cette réconciliation n'est pas seulement institutionnelle ; elle est sociale et politique. Elle exige une coalition et une narration capables de faire de la justice territoriale un horizon commun.

Conclusion

L'examen des dynamiques d'exclusion des masses rurales montre que la démocratie haïtienne demeure traversée par une tension structurelle entre inclusion normative et exclusion opérationnelle. En mobilisant la théorie de l'incompatibilité des choix publics, l'article met en évidence que ces contradictions s'expliquent par des arbitrages sous contraintes et par des mécanismes de capture. La centralisation des décisions, les déficits d'infrastructures civiques, les barrières d'identification, les asymétries informationnelles et les pratiques clientélares s'articulent pour produire une citoyenneté rurale inachevée.

Les effets de cette exclusion sont profonds : crise de légitimité, représentation biaisée, fragmentation territoriale, reproduction de la fragilité institutionnelle et dépendance accrue. Dans ce contexte, l'inclusion rurale n'est pas un supplément d'âme ; elle constitue une condition de stabilité et de développement. Réformer exige donc de dépasser les corrections formelles pour investir dans des réformes capacitanes : renforcer les capacités politiques par des services de proximité, instaurer une décentralisation dotée de ressources, construire des mécanismes de redevabilité et des dispositifs participatifs situés.

Au fond, la question posée est celle d'un projet national capable de reconnaître la ruralité comme un espace de citoyenneté pleine, et non comme un réservoir de mobilisation ponctuelle. Une démocratie inclusive en Haïti ne peut être pensée sans une justice territoriale : c'est à ce prix que l'idéal de participation peut devenir une pratique durable.

Bibliographie

- Banque Mondiale. (2021). *Haiti: Rural Access to Basic Services and Infrastructure*. Washington, DC: Banque Mondiale.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Minuit.
- Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. (2022). *Rapport sur la criminalité transnationale organisée en Haïti*. New York: ONU.
- Code électoral haïtien. (2015). *Loi électorale et organisation des scrutins en Haïti*. Port-au-Prince: Le Moniteur.
- Commission interaméricaine des droits de l'homme. (2022). *Situation des droits humains en Haïti*. Washington: OAS Cataloging-in-Publication Data.
- Dos Santos, T. (1970). The Structure of Dependence. *American Economic Review*, 231–236.
- Felson, M., & Cohen, L. E. (1979). Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. *American Sociological Review*, 588–608.
- FIDA. (2019). *Rural Development and Inclusive Policies in Haiti*. Rome: Fonds international de développement agricole.
- Groupe Banque Mondiale. (2024). *Évaluation rapide de l'impact de la crise sécuritaire en Haïti*. Washington D.C.: Banque Mondiale.
- Luhmann, N. (1995). *Social Systems*. Stanford: Stanford University Press.
- Mosca, G. (1939). *The Ruling Class*. New York: McGraw-Hill.
- Nussbaum, M. C. (2011). *Creating Capabilities: The Human Development Approach*. Massachusetts: Harvard University Press.
- Pareto, V. (1916). *The Mind and Society*. New York: Harcourt Brace and Company.
- Pateman, C. (1970). *Participation and Democratic Theory*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Pfeffer, J., & Salancik, G. R. (1978). *The External Control of Organizations: A Resource Dependence Perspective*. New York: Harper & Row.

- Pierre, J. A. (2014). *Sociologie économique de la corruption: Vers une étude de l'implémentation des politiques publiques de lutte contre la corruption en Haïti*. Paris: Université Paris-SorbonneParis IV - Thèse de doctorat en Sociologie.
- Providence, C. (2015). *Le système aide-projet mondial et la problématique du développement en Haïti : Quelles externalités locales*. Schoelcher: Université des Antilles - Thèse de doctorat.
- Providence, C. (2022). *Les paradoxes du changement en Haïti : Politiques publiques et développement territorial*. Pointe-à-Pitre: Presses Universitaires des Antilles.
- Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice*. Massachusetts: Harvard University Press.
- République d'Haïti. (1987). *Constitution de la République d'Haïti*. Port-au-Prince: Le Moniteur.
- RNDDH. (2020). *Obstacles à la participation électorale en milieu rural : Étude de cas en Haïti*. Port-au-Prince: Réseau National de Défense des Droits Humains.
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.
- Simon, H. A. (1947). *Administrative Behavior: A Study of Decision-Making Processes in Administrative Organization*. Hampshire: Macmillan.